**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**1. Adhésion**  
L'adhésion annuelle de 15 € est obligatoire pour accéder aux cours et stages.

**2. Conditions de participation**  
Les cours et stages sont ouverts à toute personne majeure (ou mineure avec autorisation parentale). Aucun niveau préalable n’est requis.

**3. Certificat médical**  
Aucun certificat médical n’est exigé. En signant le règlement, l’adhérent atteste être apte à la pratique de la danse et décharge l’association de toute responsabilité à ce niveau.

**4. Absences et rattrapages**  
Les cours manqués ne sont pas remboursés. Ils peuvent cependant être rattrapés, sous réserve de la disponibilité des salles.

**5. Tenue et comportement**  
Une tenue confortable est demandée. Le respect, la bienveillance et l’écoute sont indispensables pour le bon déroulement des séances.

**6. Assurance**  
L’association est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle.

**7. Droit à l’image**  
Des photos ou vidéos peuvent être prises dans un cadre strictement associatif ou de communication. Les personnes ne souhaitant pas apparaître doivent le signaler par écrit à l’inscription.

**8. Participation aux spectacles**  
Un spectacle de fin d’année pourra être proposé. La participation est facultative. Toutefois, un surcoût éventuel pour le costume pourra être demandé. Les modalités seront communiquées au préalable.

**Signature du participant :**

Je soussigné(e) : ..................................................  
atteste avoir lu et accepté le présent règlement intérieur, et reconnais être apte à la pratique de la danse.

Fait à : .......................................... Le : ..........................................  
Signature : .........................................................